



Contrat de scolarisation

ETABLISSEMENT PRIVE D'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE ASSOCIE A L'ETAT PAR CONTRAT D'ASSOCIATION

Lorsqu'un chef d'établissement d'école maternelle ou élémentaire inscrit un élève, il passe, au nom de l'équipe enseignante, **un contrat de scolarisation** avec les responsables légaux de l'enfant. Avec le projet éducatif et le règlement financier (rétributions, garderie...), le règlement d'établissement fait partie intégrante du contrat de scolarisation que chaque famille s'engage à respecter.

L'inscription de chaque enfant à l'école Notre Dame de Clarté de Kervignac est donc soumise à l'acceptation et à la signature de ce contrat.

Contrat de scolarisation = projet éducatif + règlement d'établissement + règlement financier + notice relative aux données personnelles.

Documents à lire attentivement :

- Le projet éducatif
- Le règlement intérieur de l'établissement
- Le règlement financier
- La notice relative aux données personnelles

Document à rapporter à l'école :

- Acceptation du contrat de scolarisation